

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

---

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET  
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA  
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD399

présenté par  
M. Fugit, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

Au début de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« dans ses domaines de compétence ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.